



Aux responsables des sociétés musicales
instrumentales et **chorales** de 1^{ère}
catégorie.

N. Réf. : BA/AD/4500-3
La Louvière, le 7 février 2022

Agent traitant :
Arnaud DUQUESNOY
Tél. : 064/312 542
E-mail : arnaud.duquesnoy@hainaut.be

Madame,
Monsieur,

Objet : Rencontres musicales provinciales – Session 2021 – 1^{ère} catégorie

Comme suite à notre courrier du 09/09/2021 (N.Réf. : BA/AD/4500-32) relatif au report en 2022 des Rencontres musicales provinciales – Session 2021 – 1^{ère} catégorie, vous trouverez ci-dessous les modalités d'inscription à cette session réservée aux sociétés qui désirent se présenter en 1^{ère} catégorie. Elle est organisée en partenariat avec la Fédération musicale du Hainaut (FMH).

Pour les **sociétés INSTRUMENTALES** (fanfares, harmonies,...), les auditions auront lieu le **SAMEDI 15 ET/OU DIMANCHE 16 OCTOBRE 2022** (matin et/ou après-midi selon le nombre de sociétés inscrites) en l'Auditorium de l'Académie provinciale de Police (Route d'Ath, 25-35) à Jurbise. L'accueil sur place sera assuré par la section locale de P.A.C. Jurbise.

Pour rappel, selon le nouveau règlement adopté depuis 2011, le programme proposé est **automatiquement** accepté pour autant que deux des œuvres présentées soient reprises dans la liste officielle de la catégorie choisie (ou supérieure) que vous trouverez en ligne sur le site internet de la FMH (federationmusicalehainaut.be). La 3^{ème} œuvre est laissée à votre totale liberté.

Pour tout **renseignement de type musical** relatif au programme, vous pouvez contacter le Référent « Instrumentales », M. Jean-Claude DESIDE par courriel à l'adresse : petelles@skynet.be.

Pour les **sociétés CHORALES** (a capella ou accompagnées par un support instrumental), l'audition aura lieu le **SAMEDI 12 NOVEMBRE 2022** (après-midi selon le nombre de sociétés inscrites) en la Salle Allard L'Olivier de l'Hôtel de Ville de Quaregnon (Grand Place, 31). L'accueil et l'organisation locale seront assurés par la Maison Culturelle de Quaregnon.

W W W . H A I N A U T . B E

Hainaut Culture Tourisme - Département Culture

Direction opérationnelle
Rue Arthur Warocqué, 83 - 7100 LA LOUVIERE | Tél.: 064 312 530 - Fax : 064 312 531
Courriel : beatrice.agosti@hainaut.be

Pour tout **renseignement de type musical** relatif au programme, vous pouvez contacter le Référent « Chorales », M. Yves WUYTS par courriel à l'adresse : yveswuytsbe@yahoo.fr. Pour rappel et à l'exception des sociétés se présentant en catégorie « Excellence », il n'y a plus de pièce imposée.

Afin de pouvoir entreprendre l'ébauche de cette organisation, nous invitons les sociétés qui projettent de se présenter à nous faire part de leur intention en joignant le projet de programme qu'elles souhaitent présenter.


Votre réponse écrite est attendue pour le vendredi 22 AVRIL 2022 au plus tard, date limite des inscriptions à l'adresse suivante : Rencontres Musicales Provinciales – Hainaut Culture Tourisme – Rue Arthur Warocqué, 83 à 7100 LA LOUVIERE ou par courriel à arnaud.duquesnoy@hainaut.be.

Une réunion préparatoire aura lieu ultérieurement sur chacun des sites concernés afin de déterminer l'ordre de passage des groupes ainsi que les modalités pratiques.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions, Madame, Monsieur, de croire à nos sentiments les meilleurs.

Pour Hainaut Culture Tourisme,


Béatrice AGOSTI,
Inspectrice Générale f.f.


Fabienne CAPOT,
Députée provinciale

Rencontres musicales provinciales – Session 2022 – 1^{ère} catégorie
Fiche d'inscription

Identification de la société

Nom de la société :

Adresse de contact : M/Mme :

Rue :

Code postal : Localité :

N° de téléphone : Courriel :

Nom du (de la) Direct(ric)eur musical(e) :

Adresse postale :

N° de téléphone : Courriel :

Nom du (de la) Président(e) :

Adresse postale :

N° de téléphone : Courriel :

Catégorie actuelle* : 3^{ème} catégorie – 2^{ème} catégorie – 1^{er} catégorie – Excellence

Nombre de musiciens/chanteurs :

N° et libellé exact du compte bancaire sur lequel les subsides et primes doivent obligatoirement être versés (Nom, adresse, IBAN, BIC, ...):

Désignation sociale (ASBL, ou Association de fait, ...):

Numéro d'entreprise : BE.....

Session instrumentale : La société marque une **préférence** pour effectuer sa prestation (45' maximum par groupe (dé)placements compris) le :

- | | | | |
|---|-------|---|------------|
| <input type="radio"/> Samedi 15 octobre | MATIN | - | APRES-MIDI |
| <input type="radio"/> Dimanche 16 octobre | MATIN | - | APRES-MIDI |

Joindre le programme proposé comprenant au moins DEUX œuvres reprises sur la liste de référence consultable en ligne sur le site de la FMH- federationmusicalehainaut.be. **Il n'y pas d'œuvre imposée.**

Session chorale » : La société marque une **préférence** pour effectuer sa prestation (30' maximum par groupe (dé)placements compris) le :

- | | |
|--|------------|
| <input type="radio"/> Samedi 12 novembre | APRES-MIDI |
|--|------------|

Joindre la liste des œuvres présentées pour un programme de 20 minutes maximum.

Informations communes aux deux sessions

Dans le souci de répartir au mieux les prestations, il ne peut être garanti de respecter à la lettre les préférences émises par la société. En fonction du nombre de sociétés inscrites, il est possible que les prestations soient regroupées sur une seule et même journée.

Attention : Le jour et les heures de passage seront déterminées lors de la réunion technique organisée au plus tard fin juin pour les sociétés instrumentales et début septembre pour les chorales. A priori, prévoyez d'être disponibles les deux journées.

*Biffer la ou les mention(s) inutiles

Date :

Titre et Signature :